



ALIAS

**Votre partenaire en prévention,
en détection et en enquête du
harcèlement et des violences
en milieu de travail.**

FCCQ
Fédération des chambres
de commerce du Québec

La loi 42

Passage obligé et simplifié

CLÉ 42 «» PROTÉGEONS NOS EMPLOYÉS AVEC LA



Mise en contexte

Nouvelles exigences légales

En vigueur depuis le 6 octobre 2025

Tous les employeurs québécois doivent se conformer aux exigences législatives (loi 42) visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail.

Depuis LE 6 OCTOBRE

En bref

Tout employeur au Québec doit avoir une politique claire pour prévenir et gérer le harcèlement et les violences au travail, incluant notamment les éléments suivants :



Méthodes pour prévenir les risques



Formations spécifiques sur la prévention



Procédures de signalement claires



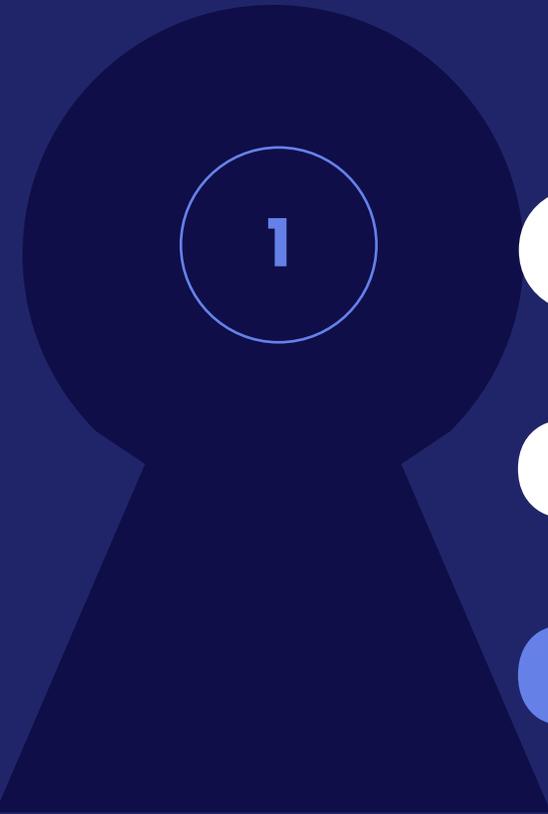
Processus d'enquête structuré



Mesures de protection et de confidentialité

A close-up photograph of a hand with fingers spread, palm facing forward, set within a circular frame. The background is a solid blue color. The text is overlaid on the right side of the image.

**Une plainte,
c'est sérieux!**



1

Outil confidentiel de communication



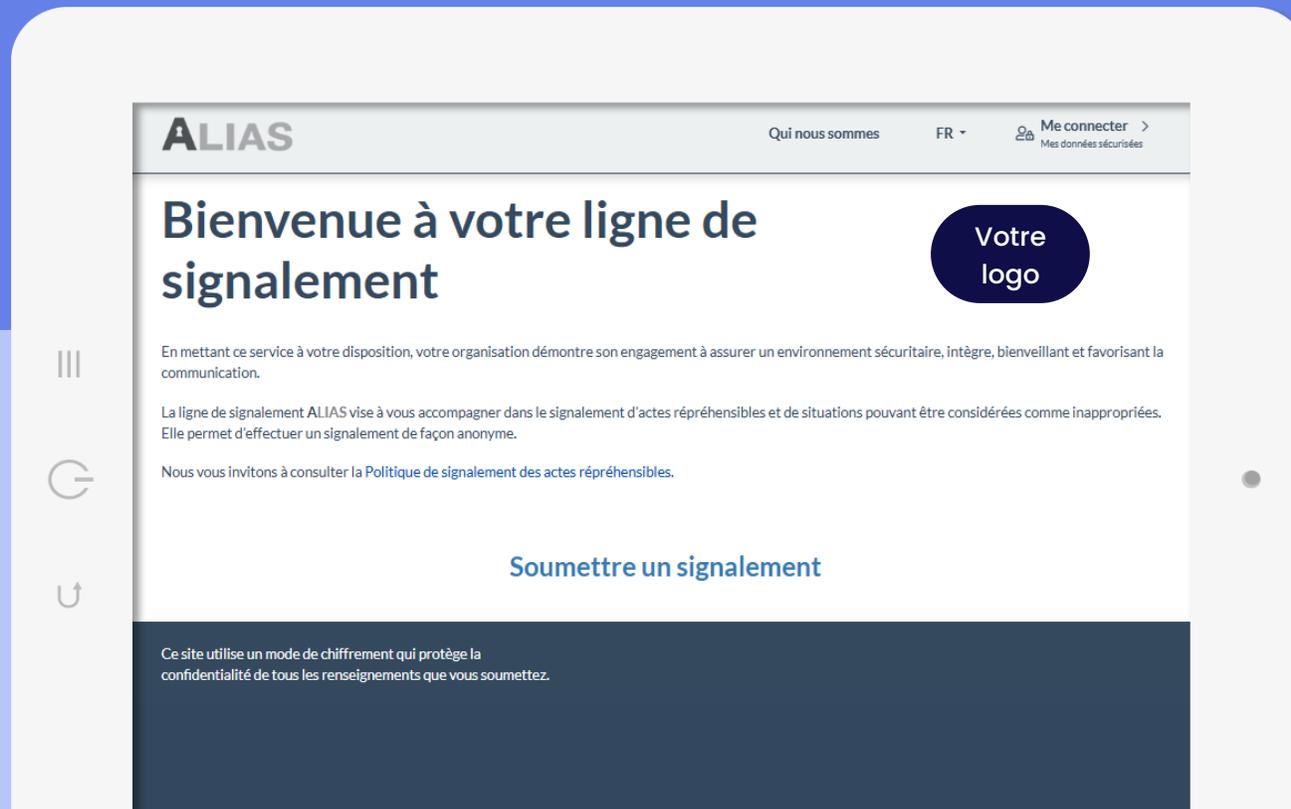
Comment ça fonctionne?

accessible - anonyme - confidentiel



Une plateforme web

Pour chaque organisation membre



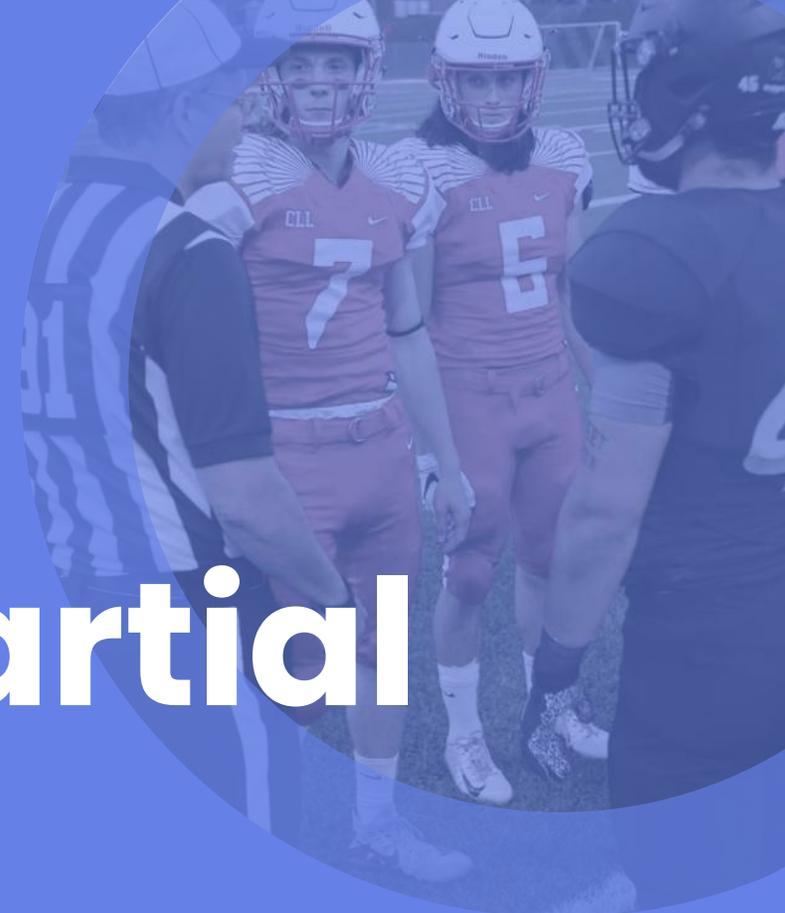


2

Traitement selon les règles de l'art

rigoureux – objectif – bienveillant

Un traitement équitable et impartial



**Objectivité et
indépendance**



**Méthodes, outils
d'analyse et de
suivis spécialisés**



**Conforme au
cadre normatif
applicable**

La gestion des signalements V-ALIAS



✓ Accompagnement au besoin, services professionnels à la carte.

**À la recherche
de la solution?**

Votre coffret *CLÉ 42

Accès à un coffret de services, une solution clé en main adaptée à vos besoins.



**Politique
générique**



**Plateforme de
signalement**



**Webinaire aux
employés**



**Lettre
du dirigeant**



**Affiche
promotionnelle**



**Identification
des risques**

Avantages Chambres 2025-2027

Engagement d'ALIAS

- La Clé 42 **Gratuite** pour les Chambres
- **Tarif préférentiel** sur la Clé 42 pour vos membres

Ristourne trimestrielle aux Chambres: \$\$\$\$

4% sur toutes les nouvelles inscriptions de vos membres sur la période de l'entente.

EXTRA

2% sur le renouvellement la 2^e année de vos membres 😊

- **Rapport mensuel**, suivi des inscriptions de vos membres
- Animation de **2 webinaires**
- Fournir une trousse de communication avec le **matériel promotionnel** nécessaire en collaboration avec la FCCQ

Engagement Chambres 2025-2027

Votre engagement

- **Promouvoir la Clé 42 auprès de vos membres:** (matériel fourni par ALIAS selon l'entente)
- **Webinaires à l'intention de vos membres** (promouvoir 2 dates dans premier trimestre suivant la signature de l'entente)
- **Collaborer avec FCCQ** pour assurer la cohérence des communications

Exemples de matériel dans la trousse de communication:

- **Infolettre dédiée**

- **Espace promo pour ALIAS** dans votre infolettre

- **Site Web;** bandeau informatif avec hyperlien vers le formulaire d'inscription à la Clé 42

Tarif préférentiel

pour vos membres

Mécanisme de signalement

Clé 42

1 à 25 employés*	»»»»	688 \$ / année
26 à 99 employés*	»»»»	1 048 \$ / année
100 à 149 employés*	»»»»	1 480 \$ / année
150 employés et plus*	»»»»	À déterminer

**Veuillez également inclure vos ressources contractuelles en équivalent temps complet (ETC) car elles sont aussi visées par la Loi 42.*

La Clé 42 comprend un premier appel gratuit par un expert indépendant avec le haut dirigeant de votre organisation lors de votre tout premier signalement (maximum 1 heure).



Cliquer ici



Se conformer, c'est simple et sans tracas

Réservez votre Clé 42 dès maintenant

Devenez des ambassadeurs de saines pratiques et aider vos membres à respecter la loi.

Pour des organisations exemplaires et bien outillées

Prêts à utiliser la Clé 42

Pour informations: Info42-fccq@alias-solution.com

